



Massongex, le 17.09.2013

Trop c'est trop

Stop !

Nous le demandons depuis un certain temps déjà, la population le demande depuis longtemps également. Mais la lenteur du changement nous agace profondément. Cette fois c'est trop.

Les jeunes démocrates chrétiens du Valais romand expriment leur profonde indignation et leur vif mécontentement face à un système judiciaire, pénal et carcéral qui ne protège plus la population. Les Suisses ont le droit de se sentir en sécurité !

Il devient urgent de modifier notre code pénal. Les crimes graves doivent être punis de manière exemplaire et pas seulement en matière de loi sur la circulation routière. De plus, le système judiciaire suisse ne doit plus s'appuyer sur l'avis de psychologues en matière d'allègement de peine ou de sorties conditionnelles. Les criminels jugés dangereux doivent purger l'entier de leur peine un point c'est tout. S'ils ont été condamnés, ça n'est pas pour rien et, apparemment, se faire passer pour gentil et méritant, semble être chose aisée auprès des psychologues.

Tout est à refaire dans ce modèle qui n'a de loin pas fait ses preuves. Les JDC Vr se prononcent en faveur d'un durcissement pur et simple du code pénal et de la vie carcérale. Nos prisons ne sont pas des hôtels !

- Le système pénal suisse propose trois types de peines en cas de crime ou de délit : la privation de liberté, la peine pécuniaire (jours amende) et le travail d'intérêt général. Les JDC Vr recommandent l'abandon de la peine pécuniaire (pour les crimes et délits uniquement, pas pour les infractions), le travail d'intérêt général pour les petits délits et la prison devant primer.
- Le sursis doit être largement durcis, voir abandonné. Une peine est une peine. Elle perd tout son sens si le condamné peut la réduire d'un tiers. Un « bon comportement » serait pour nous synonyme de droit à la réinsertion sociale, pas plus.

- La peine privative de liberté dite «à vie» est de 20 ans. Les JDC Vr désirent augmenter cette limite à 40 ans, soit l'ensemble d'une vie active. La peine est ainsi largement plus dissuasive.
- Le travail d'intérêt général, dans la loi, est proposé avec l'accord de l'auteur comme une alternative à une peine privative de liberté jusqu'à six mois ou à la place d'une peine pécuniaire. Les JDC Vr désirent maintenir ce système, en changeant toutefois les équivalences. Quatre heures de travail d'intérêt général ne suffisent pas à compenser un jour de peine privative de liberté. Nous proposons 8h de travail pour une journée. En outre, le pouvoir des surveillants doit être augmenté. Ces derniers doivent avoir le droit d'affirmer leur autorité si le condamné est réticent.
- L'internement a pour but de protéger la société. Si un effort de réinsertion doit être fourni, nous ne devons pas tomber dans l'extrême. La loi prévoit que l'auteur a le droit d'exécuter sa peine dans des conditions de vie si possible ordinaire. La normalisation de la vie carcérale ou vouloir supprimer l'isolement du détenu par rapport au monde extérieur ne doivent plus être considérés comme une base fondamentale. Fini les sorties en poney pour les récidivistes ou les violeurs. Les JDC Vr veulent des peines dissuasives. Nous préconisons par là l'abandon de la télévision, du wifi, des réfrigérateurs en cellule, des menus à choix etc. Le citoyen a des droits ; le criminel qui agit à l'encontre de la société, se dresse contre les lois, ne doit en aucun cas avoir les mêmes droits. Une privation de liberté n'est pas suffisante, elle doit être accompagnée d'une véritable restriction des droits afin que le condamné réfléchisse aux actes qu'il a commis et en tire les conséquences. Nous parlons là d'une véritable punition, pas d'une simple réprimande avec promesse de sortie pour bonne conduite.
- Le travail seul doit être conservé comme moyen d'intégration sociale. Nous désirons maintenir le fait que le détenu est astreint au travail. En effet, le travail en détention ainsi que les travaux d'intérêts généraux permettront un gain qui compensera dans une moindre mesure les coûts engendrés par l'internement.
- Si la prévention de la récidive passe par un maintien des liens avec le monde extérieur, elle doit se limiter aux contacts avec la famille, l'accès aux journaux et à la radio. En outre, les congés accordés jusqu'à présent par la loi ne doivent en aucun cas être accordés aux criminels ! Baser ce droit sur le fait d'avoir un «comportement qui ne s'y oppose pas et qu'il n'y a pas lieu de craindre qu'il ne s'enfuit ou ne commette d'autres infractions» est terriblement subjectif. Or, la réalité nous montre que nous ne pouvons pas avoir confiance en ceux qui accordent ce droit. Nous désirons donc le supprimer.
- En ce qui concerne les mineurs, l'exécution des peines se doit d'être avant tout éducative. De cette manière, les centres de rééducation qui font leur preuve grâce à un système stricte et une éducation exemplaire doivent être favorisés. La fermeté envers les jeunes est une part importante de la prévention selon les JDC Vr.

Les jeunes démocrates chrétiens aimeraient finalement relever que la peine de mort n'est pas une solution. Si, sur le coup de l'émotion, nombreux sont ceux qui désirent son retour, il s'agit là d'un discours populiste. Bien qu'elle puisse sembler plus économique et dissuasive que la prison à vie, elle induit une notion contraire à toute société civilisée : le droit de tuer. Les autorités suisses doivent montrer l'exemple et ne peuvent en aucun cas mettre à mort un homme légalement ! C'est justement ce que nous reprochons aux criminels.

Pour les JDC Vr,

Le Président
Yannick Ruppen

079 388 05 33
yannick_ruppen@bluewin.ch